

Le 26/05/2020

Compte rendu du CTL Audio du 26 mai 2020

Ce CTL avait été demandé par les organisations syndicales de la DISI dans le cadre du plan de reprise d'activité (PRA). Ce CTL était l'occasion d'une présentation de nouvelles missions devant être attribuées à la DISI dans le cadre du prochain COPSI Missions prévu le 29 mai 2020. Il était l'occasion d'une mise à jour du PRA.

Après avoir vérifié que le quorum était atteint, le secrétaire de séance fut désigné, et la séance ouverte. Une déclaration liminaire inter-syndicale dénonçant une nouvelle fois le prélèvement de jours de congés par ordonnance fut lue au président qui y répondit. A cette occasion, plusieurs points concernant la reprise d'activité ont été précisés. Nous avons réitéré notre crainte que l'administration profite de la crise pour imposer le télétravail aux agents jusqu'en décembre, par exemple.

- Concernant les télétravailleurs (non volontaires) ils devraient rester en télétravail au moins jusqu'aux vacances d'été et peut être jusqu'au mois de septembre. La reprise se confirme à partir de juin, mais la Direction n'a aucune visibilité. Pour l'instant c'est donc le statu-quo.
- La direction a évoqué le problème du droit à déconnexion pour les télétravailleurs. Si vous recevez une demande, vous demandant d'effectuer une mission dans un délai anormal, par exemple pendant un week-end. Vous devez avertir le DISI immédiatement. Nous en profitons pour vous rappeler que vous ne badgez plus, avec comme conséquence, la perte des heures supplémentaires effectuées. Selon votre module horaire, vous avez à effectuer 7h42 par jour avec une pause méridienne de 45 minutes. Selon les établissements votre journée ne peut commencer avant 7h et aller au-delà de 18h30 (19h dans certains établissements),
- Les parents devant garder leurs enfants en juin, pourront bénéficier de jours d'ASA, si il n'est pas possible de faire garder leurs enfants. Pour expliciter la situation, la direction a pris l'exemple de parents qui avaient fait le choix de ne pas scolariser leurs enfants. Si l'école n'est ouverte que le mercredi jeudi et vendredi, l'agent pourra bénéficier d'ASA le lundi et mardi, mais devra poser des congés pour le mercredi, jeudi, et vendredi. La situation est à justifier (Mail ou attestation de l'école de la mairie)
- Concernant l'ordonnance 2020-430 (Celle du vol de jours de congés). Le service RH va devoir étudier tous les dossiers au cas par cas. Si nous

leurs souhaitons bien du courage, face à la diversité des cas, nous vous conseillons de bien vérifier les jours qui vous seront prélevés, et de nous contacter en cas de doute.

- L'administration a évoqué le calendrier du dialogue social, il devrait y avoir un CHS et un CTL fin juin.
- Nous leur avons demandé quelles instances devaient se tenir au sujet des mutations locales. Il n'y a plus d'instance de prévue (fin des CAP locales en 2020), seule une réunion d'information générale nous sera faite courant juin. Si vous pensez être un cas particulier, bénéficier d'une priorité, vous pouvez nous transmettre votre dossier pour qu'on l'évoque avec la Direction.

La réunion s'est terminée par la présentation des missions devant arriver dans le cadre du COPSI Mission du vendredi 29 mai.

- Pour l'ESI de Clermont, il s'agit de la mission d'intégration inter-applicative (IIA) de l'application ITM (Interface traces métiers), de l'exploitation applicative (EA) de GOBALF (V2) (gestion des BALF à l'aide du référentiel TOPAD) ainsi que l'application ATENE (Formalités des entreprises effectuées à la DGFIP).

- Pour l'ESI de Lyon, l'application support Hortonworks Hadoop (déploiement automatique de grands volumes de données) doit arriver à la mission de support national en MOE déléguée.

Pour l'ESI de Nevers, la cellule dédiée OSYRIS sera renforcée permettant une montée en charge sur les missions d'intex (intégration) .

Nous avons demandé quelles charges, et quels besoins de formations seraient induits par ces nouvelles missions. Pour la charge de travail, la direction n'a qu'une idée très partielle, et quant aux besoins de formations, d'après la Direction, ces missions utilisent des compétences qui seraient déjà acquises au sein des services concernés. Nous en sauront plus lors du prochain CTL quant aux charges, pour ce qui est des formations, n'hésitez pas à nous contacter pour nous faire part de vos besoins, qu'on puisse soutenir vos demandes à la DISI.

Amitiés syndicales,

La section DISI RAAB.